

Protection raisonnée des céréales



Projet labellisé ECOSILO

Porteur du projet
AB7 Industries (31)

Objectifs

Le projet ECOSILO vise à développer une nouvelle solution technologique, alternative aux traitements systématiques des céréales stockées dans les silos. Cette solution sera basée sur une approche innovante de gestion du risque d'infestation et de déclenchement du traitement au bon moment et au bon endroit.



ECOSILO

Protection raisonnée des céréales contre les insectes dans les silos de stockage

L'industrie agroalimentaire est très exigeante sur les qualités technologique et sanitaire des céréales commercialisées par les producteurs et organismes stockeurs. Ces qualités sont fortement impactées par les conduites culturales mais aussi par les conditions de stockage dans les fermes et les silos des organismes stockeurs (coopératives et négociants).

Pour lutter contre les insectes et protéger les céréales, les organismes stockeurs appliquent des traitements phytosanitaires préventifs, le plus souvent de façon systématique, pour la protection insecticide des stocks de longue durée. Ceci représente en France environ 27,7 Mt de céréales traitées par an. Cette pratique génère une consommation importante de produits phytosanitaires, ainsi que la présence persistante de résidus d'insecticide sur la plus grande partie des céréales commercialisées.

ECOSILO a pour objectif de développer une alternative aux traitements systématiques des céréales stockées dans les silos, en limitant le recours aux pesticides par le raisonnement des traitements en fonction de seuils d'intervention.

Le projet s'est fixé pour objectifs de :

- > Mieux connaître le comportement des insectes en silo pour une détection précoce ;
- > Mise au point d'un dispositif de traitement insecticide à cinétique de relargage contrôlée, piloté à distance ;
- > Elaboration d'un outil de surveillance, d'aide à la décision et de contrôle-commande.

Protection raisonnée des céréales



Financement

Coût total du projet : 1,7 M €

Financement obtenus : 1 M €

Financeurs : FUI - FEDER - OSEO

- Conseils Régionaux Aquitaine,
Bourgogne, Languedoc-Rousillon et
Midi-Pyrénées

Planning

Labellisation : avril 2011

Période du projet : 2011 – 2014

Durée : 3 ans

Contact

René CHELLE

Président Directeur Général

AB 7 Innovation

r.chelle@ab7-industries.fr

Co-labellisation



Les retombées attendues :

- > Réduction considérable de la consommation de produits phytosanitaires dans la phase de stockage des céréales et de la quantité de grains contenant des résidus.
- > Une filière céréalière française dotée de solutions efficaces pour :
 - 1) faire face à l'évolution réglementaire,
 - 2) répondre à la demande croissante des consommateurs sensibles à la qualité sanitaire des produits alimentaires,
 - 3) se différencier de la concurrence sur les marchés exports.

Les partenaires

- > ARTERRIS (11)
- > CEREVIA (21)
- > DE SANGOSSE (47)
- > SUD CEREALES (30)
- > CNRS - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (31)
- > ENSIACET / INRA - Laboratoire de chimie agro-industrielle (31)
- > INRA - Laboratoire de mycologie et sécurité des aliments (33)

